



Mon locataire a abime une partie commune

Par shg

Bonjour

mon locataire a abimé par accident un vitrail dans la cage d'escalier (partie commune donc). Il a fait une déclaration auprès du syndic de l'immeuble et de sa propre assurance. Or j'ai reçu un avis de mon syndic qui m'informe qu'ils vont porter au debit sur mes charges de copropriétaire un montant de 214?, non couvert par l'assurance du locataire pour la réparation, et qu'il me reviendra de régler ce montant.

Ma question: est ce normal ?

Merci d'avance pour votre aide